QUELQUES CONSEILS DE BONNES PRATIQUES

Avant de conduire votre chariot

Vous devez être en possession d'une autorisation de conduite et/ou d'un CACES et avoir reçu une formation (instructions à respecter sur le site).

Pour descendre du chariot, ne sautez pas

En restant longtemps assis vos muscles sont au repos. En sautant, vous risquez de vous faire mal.

Pour monter, aidez-vous de la poignée

Cela soulagera votre dos qui est déjà sollicité lors de la conduite avec les vibrations.

Ajustez votre siège

Un siège non réglé peut amplifier les vibrations au lieu de les réduire.

Attachez votre ceinture

Elle pourrait vous sauver la vie. Stop au mythe « j'ai le temps de sauter du chariot en cas de renversement ».

Portez vos EPI

Chaussures de sécurité, gants si manutention manuelle, casque. Vêtements adaptés aux conditions climatiques et phosphorescents.

Utilisez vos avertisseurs visuels ou sonores

Afin d'éviter toute collision avec les autres chariots et les piétons. Rappelez à vos collègues piétons l'importance de respecter les passages qui leur sont réservés.

CONTACT:



1, avenue de l'Europe, 59880 Saint-Saulve Tél. **03 27 46 19 24**

information@astav.fr

www.astav.fr



CHARIOTS ÉLÉVATEURS

Conseils aux salariés



CARISTE: UN MÉTIER À RISQUES

Analyse des accidents :

Chaque année en France on recense environ :

- 8300 accidents graves avec arrêt liés à l'utilisation de chariot élévateur,
- 580 accidents avec incapacité permanente,
- 10 décès (1 cas sur 2 est lié au renversement du chariot).

Dans **1 accident sur 3**, le conducteur n'est pas autorisé à conduire le chariot. (*Source INRS 2019*)



Responsabilité du conducteur :

Responsabilité du matériel, du chargement, de sa sécurité propre et de celle d'autrui (juridiquement en cas d'accident corporel).

En cas de faute, un tribunal la jugera en fonction de la gravité des faits. En cas de faute lourde et de dommages corporels, condamnation à une amende et à une peine de prison.

Droit de retrait (art L.4131-1 Code du Travail)

Le conducteur a un droit de retrait en cas de danger grave et imminent pour sa vie et sa santé. Il doit alerter le chef d'entreprise et lui signaler toute défectuosité qu'il constate dans les systèmes de protection.

LES RISQUES LIÉS À L'UTILISATION DES CHARIOTS

Chaque employé a un devoir légal de protection envers lui-même et les autres. Ce qui nécessite une compréhension des risques liés à l'utilisation de chariots élévateurs.

Évaluation des risques liés :

- À la vitesse.
- Au non-respect de la signalisation,
- À la mauvaise visibilité,
- Au mauvais état du sol,
- À l'élévation ou au transport de personnes (strictement interdit),
- Au basculement lié à une mauvaise répartition des charges,
- À une mauvaise palettisation,
- À une mauvaise signalisation des zones de circulation,
- À l'absence de formation et d'autorisation de conduite.

- À une **mauvaise position** de travail,
- À l'absence d'utilisation de la ceinture de sécurité.
- Et aussi: Risques électriques, thermiques, chimiques, brûlures, risques d'incendie et d'explosions, postures ou efforts excessifs, négligence, erreur humaine, défaillance de l'énergie, dysfonctionnement des commandes, éjection lors des déplacements, prise de substances (alcool, stupéfiants, médicaments).

APPRENONS À CHANGER NOS COMPORTEMENTS

Rappel des consignes de sécurité :

- Vérifier l'adéquation du chariot avec son utilisation,
- Se renseigner sur la zone d'évolution (sol, résistance...),
- Vérifier le bon fonctionnement des boutons d'arrêt d'urgence avant utilisation,
- Ne pas surcharger le chariot,
- Interdire l'élévation et le transport de personne,
- Interdire l'utilisation du chariot aux personnes non autorisées,
- Être attentif aux dangers de la zone d'évolution,
- Respecter la signalisation,
- Faire attention à l'environnement électrique,
- Éviter les contacts avec les obstacles fixes ou mobiles,
- S'assurer des contrôles quotidiens et périodiques,
- Charger ou décharger le chariot en tenant compte du centre de gravité.

LA SÉCURITE. MA PRIORITÉ!

